

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES TENUE LE 1^{er} AVRIL 2015

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque Laurentienne du Canada a eu lieu au Monument-National, à Montréal, le mercredi 1^{er} avril 2015, à 9 h 30.

La présidente du conseil d'administration, Mme Isabelle Courville, préside l'assemblée et la secrétaire de la Banque, Mme Lorraine Pilon, agit comme secrétaire.

Après avoir souhaité la bienvenue aux personnes présentes, la présidente du conseil désigne Mme Martine Gauthier et M. Steve Gilbert, scrutateurs.

La présidente du conseil déclare que l'avis de convocation de l'assemblée a été dûment signifié et que le quorum de 10 actionnaires est atteint. Elle confirme que les détenteurs d'actions ordinaires de plus de 60 % des voix à l'assemblée sont présents ou représentés par procuration. L'assemblée peut donc valablement délibérer.

La présidente du conseil invite, par la suite, les actionnaires à consulter la procédure sur le vote à l'endos de l'ordre du jour de l'assemblée.

La présidente du conseil porte à l'attention des actionnaires que le conseil d'administration a adopté en 2008 une politique de vote majoritaire en vertu de laquelle un candidat qui ne recevrait pas le nombre de voix minimum prévu lors de l'assemblée annuelle des actionnaires devrait soumettre sa démission au conseil. La présidente du conseil signale que plus de détails concernant la politique de vote majoritaire se retrouvent à la section « Élection des administrateurs » à la page 2 de la Circulaire.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les candidats suivants sont proposés aux postes d'administrateurs de la Banque pour la prochaine année : Mme Lise Bastarache, M. Jean Bazin, M. Richard Bélanger, M. Michael T. Boychuk, Mme Isabelle Courville, M. Pierre Genest, M. Michel Labonté, M. A. Michel Lavigne, Mme Jacqueline C. Orange, M. Réjean Robitaille, Mme Michelle R. Savoy, M. Jonathan I. Wener et Mme Susan Wolburgh Jenah.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est proposé que le cabinet de comptables Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. soit nommé auditeur de la Banque pour la prochaine année. La proposition est soumise au vote des actionnaires.

La présidente du conseil mentionne que, tel qu'il a été décidé lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque tenue le 10 mars 2009, les actionnaires peuvent voter sur une résolution concernant l'approche en matière de rémunération des membres de la haute direction visés, laquelle est énoncée à l'annexe A de la Circulaire. Bien que cette résolution ne soit qu'à titre consultatif, le conseil tient compte des résultats du vote lors de ses délibérations concernant de futures modifications aux politiques, procédures ou décisions concernant la rémunération des membres de la haute direction visés.

M. Willy Gagnon, représentant du Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC) prend la parole et mentionne que même si la rémunération des membres de la haute direction visés de la Banque est plus élevée que leur cible, se situant dans une fourchette entre 20 à 30 fois le salaire moyen des employés, la Banque Laurentienne demeure la meilleure des grandes banques canadiennes et pour cette raison, le MÉDAC appuie la résolution.

Sur proposition dûment faite et appuyée, la résolution est soumise au vote des actionnaires.

Le vice-président exécutif et chef de la direction financière de la Banque fait la revue des résultats pour l'exercice 2014.

La présidente du conseil mentionne que les états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 ainsi que le rapport de l'auditeur y afférent, lesquels ont déjà été distribués aux actionnaires, sont présentés à l'assemblée. Ces états financiers et rapport de l'auditeur sont déclarés officiellement reçus.

Le président et chef de la direction de la Banque présente certains faits saillants concernant les résultats de la Banque pour l'année 2014, ainsi que les stratégies et les objectifs de l'année 2015.

La Banque a reçu un préavis de la part d'un actionnaire, le MÉDAC, à l'effet qu'il désirait saisir l'assemblée de trois propositions. Après s'être entretenu avec des représentants de la direction de la Banque, le MÉDAC a convenu : (i) de soumettre au vote la première proposition intitulée « *Rapport sur la rémunération* »; (ii) de ne pas soumettre au vote la deuxième proposition intitulée « *Compétence des administrateurs : carence en responsabilité sociale et en environnement* » et de simplement l'inclure à la Circulaire à titre informatif; et (iii) de retirer sa troisième proposition intitulée « *Pratiques commerciales en regard des cartes de crédit et responsabilité sociale* ». Le texte de la proposition retenue se retrouve à l'annexe B de la Circulaire.

M. Gagnon présente le « *Rapport sur la rémunération* » du MÉDAC, lequel propose à la Banque d'adopter une politique sur la rémunération de ses hauts dirigeants comprenant le recours annuel au ratio d'équité comme barème de fixation de la rémunération dans le but de rassurer les actionnaires que sa stratégie de rémunération pour les hauts dirigeants est juste et équitable. M. Gagnon mentionne que, comme la Banque a toujours eu un comportement exemplaire, elle devrait être la première au Canada à utiliser le ratio d'équité. Sur proposition dûment faite et appuyée, la résolution est soumise au vote des actionnaires.

M. Jean Dorion, administrateur et représentant du MÉDAC, présente la proposition non soumise au vote et mentionne que compte tenu que la Banque a convenu de bonifier dans sa circulaire la divulgation concernant son implication en matière de responsabilité sociale et d'environnement, le MÉDAC a consenti de ne pas soumettre cette proposition au vote des actionnaires.

La présidente du conseil prononce ensuite une allocution. Elle fait rapport à l'assemblée des principaux dossiers qui ont retenu l'attention du conseil au cours des derniers mois, dont l'un des principaux fut le choix de la personne qui allait succéder à M. Robitaille suite à l'annonce de sa retraite. Au terme d'un processus de sélection qui s'est effectué conformément au plan de relève de la Banque, M. François Desjardins s'est avéré être le meilleur candidat. Ce dernier a démontré un leadership impressionnant, notamment à la direction de B2B Banque. La présidente du conseil s'est dite convaincue qu'il saura poursuivre avec succès le développement de l'entreprise.

La présidente du conseil demande alors à l'assemblée si les personnes présentes ont des questions à poser ou des sujets à soulever. Aucune question n'est soulevée.

Les scrutateurs font rapport à l'assemblée que les porteurs de 17 406 200 actions ordinaires sont présents en personne ou représentés par des fondés de pouvoir, soit 60,14 % des actions ayant le droit de vote.

Tous les administrateurs ont été élus par un nombre de voix variant entre 16 468 939 et 17 311 241. Le nombre minimum de voix requis était de 8 702 176.

Le résultat des autres votes est comme suit :

	VOTER POUR	VOTER CONTRE	S'ABSTENIR DE VOTER
	%	%	%
Nomination d'un auditeur	94,24	s.o.	5,76
Vote consultatif sur la rémunération des membres de la haute direction visés	91,59	8,41	s.o.
Proposition d'un actionnaire - Rapport sur la rémunération	4,51	91,62	3,87

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente du conseil déclare close l'assemblée annuelle des actionnaires.

(signé) Lorraine Pilon

Lorraine Pilon
Secrétaire

À une séance du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée des actionnaires, Mme Isabelle Courville a été élue présidente du conseil de la Banque et M. Réjean Robitaille a été nommé président et chef de la direction de la Banque jusqu'au 31 octobre 2015 inclusivement.